



CAMP 2027 - AUTORISATION PARENTALE

Je, soussigné(e) (NOM, Prénom)

- Père
- Mère
- Tuteur

autorise mon enfant (NOM, Prénom) :

.....

à participer au camp Skispi organisé par l'association « Pôle Jeunes Cortambert » qui se déroulera (rayer la mention inutile)

- Du samedi 6 au dimanche 14 février 2027 à Briançon
- Du samedi 13 au dimanche 21 février 2027 à Briançon

Par cette autorisation, j'ai pris note que :

- mon enfant pourra **participer à toutes les activités** prévues lors de ce camp,
- qu'en cas de maladie ou d'accident, sachant que toutes les précautions seront prises, le responsable du camp pourra faire pratiquer, sur mon enfant, toute **intervention chirurgicale ou traitement jugés nécessaires par le médecin**. J'autorise le responsable du camp à sortir mon enfant de tout service hospitalier, si le médecin du service juge que son état le lui permet.
- mon enfant pourra voyager dans un véhicule privé avec un membre de l'équipe d'encadrement, ou voyager seul en utilisant les transports en commun, si cela était **nécessaire pour sa santé**.
- l'association Pôle Jeunes Cortambert pourra être amenée à **photographier ou filmer** mon enfant dans le cadre du camp Ski Spi et à utiliser l'image de mon enfant sur ses supports de communication (affiches, tracts, site internet). **En cas de désaccord sur ce point, merci d'écrire à secretariat@skispi.fr.**

Pendant cette semaine, **en cas d'urgence, je serai joignable au n° suivant :**

.....

En cas de non réponse, merci de contacter un tiers (*NOM, Prénom, lien de parenté, téléphone*) :

.....

Je recevrai des informations générales pendant la durée du séjour en rejoignant la conversation Whatsapp que l'on m'indiquera lors de l'inscription de mon enfant.

En outre, j'ai bien compris que les **coûts supplémentaires facturés** par le loueur pour des dégâts occasionnés sur le matériel de ski de mon enfant ou l'éventuelle perte de ce matériel resteraient à ma charge, ceci que mon enfant soit responsable ou pas. De même, l'association du « Pôle Jeunes Cortambert » ne pourra pas assumer le coût d'un nouveau forfait de ski, si mon enfant perdait le sien.

J'ai bien noté que mon enfant pourrait rentrer à Paris à tout moment et à mes frais, s'il manquait gravement à ses engagements, notamment par un comportement trop désinvolte ou s'il emportait ou consommait alcool ou drogue. **Ce camp est non-fumeur, même pour les cigarettes électroniques.**

J'ai bien noté que si mon enfant n'était pas en mesure de partir, les **30 euros** versés à la pré-inscription restent **du et ne sont pas remboursables**. Sur le montant payé restant, les **frais d'annulation** seront appliqués, quelle qu'en soit la raison, selon la règle suivante :

- remboursement jusqu'au 15 novembre 2026 ;
- remboursement de 75% si l'annulation intervient entre le 16/11/26 et le 20/12/26 ;
- remboursement de 50 % si annulation intervient entre le 21/12/26 et le 15/01/2027 ;
- aucun remboursement si l'annulation a lieu à partir du 16 janvier 2027.

En cas d'annulation par Skispi pour cause de crise sanitaire ou de fermeture des pistes, je serai remboursé selon les mêmes modalités que celles pratiquées par les prestataires.

J'ai pris note des **prochains rendez-vous** :

Vendredi 22/01/2027 à 20h : réunion de **tous** les parents **et** des enfants n'ayant **jamais** participé à Skispi à l'auditorium de la Tour (réunion commune parents et enfants)

Dimanche 31/01/2027 à 19h : messe de lancement pour les deux camps à la Chapelle du Saint Sacrement

Dimanche 28/02/2027 à 19h : messe de retour du premier camp

Dimanche 7/03/2027 à 19h : messe de retour du deuxième camp

Fait à

le

Signature du responsable légal :